

UBS ETF (CH) – SPI ESG

Sans objectif d'investissement durable

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 20% d'investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Ce produit financier est géré de façon passive et réplique un Indice, des indicateurs concernant les incidences négatives sur les facteurs de durabilité étant pris en considération par le fournisseur d'indices au regard des exigences propres à la famille d'indices.

Les indices tiennent compte des scores de controverse ESG d'Inrate et excluent en temps utile les émetteurs qui commettent un manquement grave aux normes ESG.

L'implication des entreprises dans des controverses est analysée afin de quantifier les incidences négatives en découlant et le niveau de responsabilité attribuable à une entreprise spécifique. Les entreprises sont en outre évaluées au regard du caractère systématique de ces questions. Les controverses sont classées en 38 catégories différentes et évaluées selon leur gravité en fonction de leur impact négatif sur les facteurs E et S, de l'implication respective des entreprises concernées, des mesures prises et de leur crédibilité. Cette considération est essentielle, car elle peut aboutir à une révision à la baisse à la fois de l'évaluation d'impact et de l'évaluation en matière de RSE.

Les scores de controverse ESG d'Inrate sont conçus pour fournir des évaluations opportunes et cohérentes des controverses ESG concernant les émetteurs.

Dans le cadre de son suivi des controverses, Inrate évalue l'implication d'une entreprise dans des controverses ESG notables en lien avec ses activités et/ou produits, ses possibles manquements aux normes et principes internationaux, tels que le Pacte mondial des Nations unies, ainsi que sa performance au regard de ces normes et principes.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques suivantes sont promues par le produit financier :

suivi d'un indice de référence présentant un meilleur profil de durabilité (note ESG) que celui de l'indice de référence parent (l'« Indice parent »), à savoir le SPI. L'Indice de référence désigné afin d'atteindre les caractéristiques promues par le produit financier est l'indice SPI ESG weighted Total Return.

Cette/Ces caractéristique(s) est/sont mesurée(s) à l'aide de l'/des indicateur(s) suivant(s) :

Le score ESG

Stratégie d'investissement

L'/les élément(s) contraignant(s) suivant(s) de la stratégie d'investissement est/sont utilisé(s) pour sélectionner les investissements afin d'atteindre la/les caractéristique(s) promue(s) par ce produit financier : Un profil de durabilité (note ESG MSCI) meilleur que celui de l'indice de référence parent (l'« Indice parent »), à savoir le SPI. Le calcul ne tient pas compte des liquidités, des instruments dérivés et des instruments d'investissement non notés.

L'/les élément(s) contraignant(s) est/sont calculé(s) en fin de trimestre en fonction de la moyenne des valeurs constatées chaque jour ouvrable au cours du trimestre considéré.

Proportion d'investissements

La proportion minimale d'investissements utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le produit financier est de 90%. La proportion minimale d'investissements durables du produit financier est de 20%. Les produits dérivés ne sont pas utilisés pour atteindre les caractéristiques promues par ce produit financier. Les produits dérivés seront principalement utilisés à des fins de couverture et de gestion des liquidités.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

La caractéristique environnementale/sociale du produit financier est qu'il réplique un indice de référence affichant un profil durable. La réalisation de cette caractéristique est assurée par la tracking error définie, qui est contrôlée avant la transaction par le Gestionnaire de portefeuille et après la transaction par l'Administrateur du fonds

Méthodes

La méthode de construction de l'Indice est décrite dans l'annexe au prospectus ou au supplément.

Sources et traitement des données

Les sources de données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales déclarées sont les suivantes :

Le score ESG MSCI, qui provient du fournisseur de l'indice

Les données proviennent d'un ou plusieurs fournisseurs de premier plan

Limites aux méthodes et aux données

Nous appliquons un seuil de couverture minimum pour les sources de données utilisées pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales déclarées du produit financier. Ces seuils permettent de contrôler et de mesurer les objectifs contraignants. L'exactitude des données dépend des fournisseurs tiers. La couverture des sources de données peut s'avérer inférieure à 100% en raison de types d'actifs non couverts, de données incomplètes ou incohérentes et de lacunes dans la couverture de ces fournisseurs tiers.

Diligence raisonnable

Une procédure de diligence raisonnable est appliquée aux fournisseurs d'indices et/ou aux fournisseurs de données. Ce produit financier est géré de façon passive et vise à répliquer la performance et le profil ESG de l'Indice. Les caractéristiques et les risques en matière de durabilité sont considérés comme faisant partie intégrante du processus de sélection de l'Indice.

Politiques d'engagement

En ce qui concerne les stratégies passives qui suivent des indices de durabilité, comme c'est le cas de ce produit financier, le processus d'engagement nous aide à identifier les entreprises pour lesquelles des facteurs ESG et de durabilité importants peuvent présenter un risque négatif à l'avenir.

Bien que le programme d'engagement d'UBS AM concerne toutes les classes d'actifs et tous les portefeuilles, l'impact sur les stratégies obligataires à gestion passive pourrait être réduit, principalement en raison de l'absence de droits de vote et du fait que les entreprises qui n'ont pas donné satisfaction lors des échanges avec UBS AM ne sont généralement pas exclues en raison du style de gestion passif.

Néanmoins, les actifs obligataires gérés passivement sont concernés par les échanges avec les dirigeants d'entreprises, comme tous les autres actifs gérés par l'entreprise, afin de produire le plus grand impact possible.

Indice de référence désigné

Le produit financier a initialement choisi l'indice de référence pour sa pertinence aux fins de sa stratégie d'investissement et de la réalisation de l'objectif durable qu'il cherche à atteindre. L'Indice fait l'objet d'un rééquilibrage mensuel, et de plus amples informations sur la méthodologie appliquée par le Fournisseur d'indices figurent ci-dessous. La composition de l'Indice ne devrait pas être réajustée dans la mesure où la réplique n'est pas possible.

L'alignement de la stratégie d'investissement avec la méthodologie de l'indice est assuré en permanence par le fait que l'Indice est rééquilibré à intervalles réguliers par le fournisseur d'indices et que le Gestionnaire répliquera l'Indice dans le respect des limites fixées dans la politique d'investissement du Compartiment.

Le produit financier a initialement choisi l'indice de référence pour sa pertinence aux fins de sa stratégie d'investissement et de la réalisation des caractéristiques qu'il vise à promouvoir.

La stratégie d'investissement du Compartiment consiste à répliquer la performance et les caractéristiques, y compris ESG, de l'indice de référence aussi étroitement que possible. La stratégie d'investissement vise à répliquer l'Indice en gérant la tracking error selon une approche d'échantillonnage stratifié.

Le Gestionnaire contrôle la méthodologie de l'Indice lors de la création du produit et peut contacter le Fournisseur d'indices si elle n'est plus en accord avec la stratégie d'investissement du produit financier.

L'indice de marché élargi est le SPI. Le SPI ESG Weighted est un sous-indice du SPI.

L'indice SPI ESG Weighted est fondé sur un univers initial de capitalisations boursières basées sur le flottant et dont les pondérations des composantes sont ajustées en fonction de critères de durabilité. La pondération basée sur le flottant est ajustée tous les trimestres, avec des sous-pondérations et des surpondérations appliquées sur la base de la notation relative à l'impact ESG.

Le SPI ESG Weighted mesure la performance des actions suisses en tenant compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (facteurs ESG). Ces facteurs ESG sont quantifiés à l'aide d'un cadre fourni par Inrate AG (une agence suisse indépendante de notation de la durabilité) et des données de durabilité correspondantes. L'indice de référence comporte les composantes du SPI qui ont une note supérieure ou égale à C+ sur une échelle de notation ESG allant de A+ à D- (approche « best-in-class »), qui tirent moins de 5% de leur chiffre d'affaires d'activités controversées et dont le score de controverse est inférieur ou égal à la note moyenne. En outre, toutes les entreprises dont l'exclusion est proposée par l'Association suisse pour l'investissement responsable (ASIR) ne sont pas reprises dans l'indice (critères d'exclusion ESG).

La méthode de construction de l'Indice est décrite dans le prospectus du compartiment.